

L'extension du site payernois de l'Hôpital intercantonal se précise. Le projet lauréat a été présenté hier

Silhouette du futur bâtiment dévoilée

« STÉPHANIE BUCHS

Broye » « Le projet lauréat a le grand mérite d'oser une nouvelle approche de l'entrée principale. » Charly Haenni, président du conseil d'établissement de l'Hôpital intercantonal de la Broye, salue ainsi l'une des qualités du projet choisi pour l'extension du site de Payerne. Il s'exprimait hier lors de la présentation des résultats du concours de mandats d'études parallèles (MEP). Plus complète qu'un simple concours d'architecture, « cette procédure rassemble un collège d'experts venant de divers horizons, aussi bien architectes que représentants du personnel soignant et du personnel administratif, ainsi que des spécialistes de toutes sortes de domaines afin d'évaluer le projet », explique Bernard Zurbuchen, président du collège d'experts. Ce qui permet aussi de dialoguer avec les concurrents et de recadrer les avant-projets avant leur rendu définitif.

Car le bâtiment dévoilé hier n'est bien qu'un avant-projet. « Il y aura lieu de le corriger, de l'affiner, de le bonifier et de l'améliorer afin de pouvoir le réaliser », insiste Charly Haenni.

Entrée pour visiteurs

Sur les dix équipes pluridisciplinaires (architectes, ingénieurs et spécialistes du domaine hospitalier) ayant posé leur candidature, cinq ont été retenues pour le MEP. Au final, le projet choisi par le collège d'experts, intitulé *Acte III*, a été conçu par le groupement constitué par Brunet Saunier Architecture SAS (siège à Paris, avec une succursale à Berne), Architrans architecture et urbanisme SA (à Renens), BG ingénieurs conseils SA (à Lausanne) et le Dr Kareem Boulos, expert en fonctionnement hospitalier à Châtel-Saint-Denis.

Ce groupement a donc mis sur le changement radical, en commençant par déplacer l'entrée en direction du sud. Située à l'intersection entre deux barres du bâtiment, l'entrée destinée aux visiteurs sera « climatiquement protégée ». Cela permettra aussi de mieux gérer le flux des utilisateurs, séparant ainsi les visiteurs des usagers des urgences, par exemple.

Chambres individuelles

Le nouveau bâtiment comprendra une centaine de chambres, ce nombre correspondant à la situation actuelle. Cette extension n'a donc pas pour but d'augmenter le nombre de chambres, les prises en charge ambulatoires étant en augmentation. Le gros changement pour les patients résidera surtout dans la nature des chambres : une majorité d'entre elles ne comprendront qu'un seul lit, qu'il soit assuré en chambre commune ou privée. « Les chambres individuelles sont une demande grandissante



Le changement sera radical, à commencer par le déplacement de l'entrée en direction du sud.

Brunet Saunier Architecture SAS/images de synthèse

parmi les patients», précise Charly Haenni. Le nombre de lits pourra toutefois être doublé dans ces chambres individuelles en cas de surcharge de l'hôpital.

Le nouveau bâtiment regroupera les disciplines de médecine interne, pédiatrie, chirurgie, d'obstétrique et des soins intensifs. Conçu sur trois niveaux, le rez-de-chaussée sera réservé à un bloc opératoire et à un bloc dédié aux accouchements, ainsi qu'aux chambres destinées à l'obstétrique.

Tout le défi de ce chantier est de prendre en compte le fait que l'hôpital actuel doit pouvoir continuer à fonctionner 24 h/24.



« La coopération intercantonale s'est développée de façon spectaculaire dans la Broye »

Rebecca Ruiz

Présente lors de cette présentation, la conseillère d'Etat vaudoise Rebecca Ruiz est venue rappeler l'importance de la Broye en matière de collaboration intercantonale : « La coopération intercantonale s'est développée de façon spectaculaire dans la Broye. Ce nouvel HIB occupera une place particulière dans le paysage hospitalier vaudois. » Et d'insister encore sur la nécessité d'investir en matière d'infrastructures hospitalières dans toutes les régions et pas seulement autour de la capitale.

Ouverture en 2025

Pour rappel, le financement du projet, qui est estimé pour l'instant aux alentours des 60 mio, doit être entièrement garanti par les activités courantes de l'HIB.

Côté calendrier, la mise à l'enquête est envisagée dans le courant 2021 alors que le démarrage du chantier n'est prévu qu'en août 2022. Le nouveau bâtiment pourrait ainsi être opérationnel vers la fin 2025. Mais cette extension n'est que la première étape du projet qui prévoit ensuite la rénovation du bâtiment actuel. »

➤ Exposition des cinq avant-projets à voir au pavillon de la ferme de la Blancherie, au Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne, entrée libre. A voir jusqu'au jeudi 6 juin, de 17h à 20h, les jours ouvrables, et de 8h 30 à 12h, le samedi.

Crédit approuvé pour la STEP

Seeland Sud » Les 12 communes fribourgeoises ainsi que les 5 communes bernoises concernées se sont prononcées à l'unanimité en faveur du crédit de construction de la nouvelle STEP Seeland Sud, communique le comité ARA.

Sur 6966 votants, 4933 ont validé le budget de 62,9 millions de francs. La nouvelle station d'épuration est conçue pour traiter les eaux usées des régions de Châtres et de Morat.

Les techniques d'épuration modernes permettront de produire une eau propre réintroduite ensuite dans le circuit naturel. » **SG**

COMMUNE EXPRESS

GLETTERENS

Comptes 2018 Déficit de 81 000 fr. pour un total des charges de 5,6 mio.

Fenêtres La demande de crédit de 110 000 fr. pour le changement des fenêtres de l'administration communale et la remise en état de l'ancien local de La Poste a été acceptée.

Villa bunker La demande d'indemnité pour expropriation formulée par le propriétaire de la villa bunker – la banque Barclays – se monte à 7,4 millions. Rappelons que cette demande, adressée à la commune et au canton, est pour l'instant suspendue jusqu'à la décision du Tribunal fédéral.

Participation 40 citoyens lundi soir.

Source Nicolas Savoy, syndic. DEF

Elles veulent parler d'une voix sur l'islam

Conférence » L'Eglise réformée du canton de Fribourg en appelle à une charte commune des Eglises réformées romandes sur la question de l'islam, afin de mieux encadrer les prises de position de ses membres.

« Il y a une actualité récurrente : l'islam et les communautés musulmanes en Suisse. Nous avons besoin de fixer un cadre dans lequel évolueraient nos employés », a insisté Martin Burkhard, de l'Eglise évangélique réformée de Fribourg (EERF), lors de la 43^e assemblée générale de la Conférence des Eglises réformées romandes

(CER) qui s'est tenue samedi dernier à Morges (VD). Le conseiller synodal se faisait alors le porte-voix de l'interpellation parlementaire déposée par l'organe exécutif de l'EERF, réclamant une charte commune aux Eglises réformées « qui exprime les grandes lignes de la relation que nous souhaitons avec le monde musulman ».

La proposition fribourgeoise n'a pas manqué de susciter un vif débat, chaque représentant cantonal y allant de son propre avis sur la question. D'emblée, Xavier Paillard, président du Conseil exécutif de la CER, a rappelé que « le rôle de la CER n'est pas de prendre position » sur ces questions qui

relèvent des Eglises au niveau cantonal. Le Vaudois « doute aussi qu'il soit possible de communiquer de la même manière dans tous les cantons », quand par exemple Vaud étudie la demande de reconnaissance de l'Union vaudoise des associations musulmanes, alors qu'à Genève, « la loi sur la laïcité fait émerger d'autres complexités dont vous n'avez même pas idée », réagit à son tour Emmanuel Fuchs, président de l'Eglise protestante de Genève (EPG). Celui-ci en appelle plutôt à « un débat de fond et à huis clos ».

Joëlle Walther, représentante également de l'EPG, estime, quant à elle, que le périmètre de discussion est mal

défini : « Une telle charte devrait alors également être discutée avec les autres chrétiens. »

Du côté des Neuchâtelois, le conseiller synodal Adrien Bridel exprime sa « crainte qu'un tel document ne fasse davantage de pub au livre *L'islam conquérant* de Shafiq Keshavjee, sujet d'une virulente polémique en milieu réformé ».

L'exercice de concertation souhaité par les Fribourgeois n'est d'ailleurs pas sans lien avec cette controverse, qui a divisé les protestants. La proposition n'en a pas moins été clairement déclarée nulle et non avenue. »

ANNE-SYLVIE SPRENGER
PROTESTINFO